



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Les dysfonctionnements de la plateforme Mon master

Question écrite n° 9353

Texte de la question

M. Karl Olive interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, sur les dysfonctionnements relatifs à la plateforme Mon master. En effet, alors que la première année de mise en place de cette plateforme de dépôt unique des candidatures en master donnera les résultats d'admission le 23 juin 2023, des dysfonctionnements ont déjà été observés par les étudiants et professeurs d'université. En effet, alors que le but de cette plateforme était de mettre fin aux recrutements directs qui étaient pratiqués jusqu'alors sur des plateformes propres au sein de chaque université, ce nouvel outil initié l'an passé permet aux étudiants de formuler jusqu'à trente vœux (quinze en formation classique et quinze en alternance) sur une plateforme unique. La volonté de simplifier la procédure de constitution et de dépôt des dossiers de candidature était donc louable et appréciée. Toutefois, des améliorations semblent opportunes. Certains enseignants remarquent ainsi le peu de personnalisation des dossiers et donc ne peuvent réellement observer le réel intérêt du candidat pour le master. En outre, l'absence de hiérarchisation au sein des vœux formulés a pour effet négatif d'écarter au moment de la sélection des dossiers d'élèves très motivés mais sans avoir des notes supérieures aux autres et à l'inverse de sélectionner de très bons dossiers d'élèves qui ne choisiront pas ce master comme choix définitif. Certains professeurs regrettent en somme une multiplication des dossiers les obligeant à passer beaucoup de temps à classer les dossiers entre eux de manière inefficace puisque les étudiants ne peuvent pas classer eux-mêmes leurs choix. Aussi, il souhaite avoir connaissance d'un premier bilan de cette plateforme pour les étudiants et les masters et souhaite connaître l'ambition du ministère pour améliorer cette plateforme pour les prochaines années, notamment en permettant aux élèves de classer leur choix.

Texte de la réponse

La plateforme de candidature Mon Master a été déployée pour faciliter les démarches des candidats en instaurant un outil et un calendrier de recrutement national uniques là où les établissements utilisaient jusqu'alors leur propre système de recrutement, selon des calendriers et avec des procédures très hétérogènes. Pour autant, si la plateforme a pour objet d'harmoniser les candidatures afin de simplifier au maximum leurs démarches sur le principe du « dites-le nous une fois », les responsables de formation qui le souhaitaient avaient toute latitude pour demander des informations ou pièces complémentaires. Un premier bilan provisoire, et alors que les différentes procédures postérieures à la phase d'admission sont encore en cours, notamment la phase de gestion des désistements et la saisine du recteur de région académique, permet d'observer que la plateforme a permis de répondre aux objectifs qui lui étaient assignés et plus particulièrement en termes de qualité du service apporté aux étudiants. La plateforme permet de rendre plus efficace la procédure de saisine du recteur de région académique pour les candidats sans réponse favorable, par la mise à jour quotidienne des places vacantes disponibles. Alors que la procédure est encore en cours, on constate d'ores et déjà que le nombre de demande d'admission acceptées par les établissements est en très forte hausse (+ 244,3 %) par rapport à la campagne précédente à la même période. Il est à noter qu'alors que les candidats avaient la

possibilité de postuler dans 30 mentions de master (15 dans des formations classiques et 15 dans des formations en alternance), le principe de non hiérarchisation des candidatures a été opéré afin de permettre au projet des candidats d'évoluer entre la phase de candidature, en mars, et la phase d'admission, en juin. En outre, le traitement efficient des listes d'attente a permis aux candidats classés à des rangs inférieurs de pouvoir être retenus lorsque des candidats mieux classés, mais désireux d'entrer dans une autre formation, se sont désistés ou ont accepté une autre proposition d'admission. A l'issue de cette première année, sur la base d'un bilan approfondi, des évolutions seront naturellement apportées afin d'améliorer le service rendu aux étudiants et aux établissements. Parmi les principales pistes d'évolution d'ores et déjà envisagées pour la deuxième campagne du dispositif Mon Master, notons la mise en place d'une phase complémentaire de recrutement via la plateforme, qui concernerait les candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission lors de la phase principale d'admission, et les formations n'ayant pas atteint leur capacité d'accueil lors de cette même phase. La concertation en cours doit permettre de déterminer comment faire évoluer le calendrier notamment pour l'organisation d'une phase complémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Karl Olive](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9353

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement et formation professionnels](#)

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juin 2023](#), page 5704

Réponse publiée au JO le : [31 octobre 2023](#), page 9747